

## EFFECTIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX ENTRE 2002 ET 2010 AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

**Les collectivités locales sont souvent stigmatisées pour avoir massivement embauché depuis 2002.**

**L'AMF a tenu à faire le point sur ce sujet.**

### 1. Une stabilisation non démentie des effectifs depuis 2008

*2002-2008 : une montée en puissance de l'intercommunalité*

- Les seules communes ont créé 19 500 emplois sur cette période. Si l'on ajoute à ces effectifs communaux ceux de leurs établissements (CCAS, Caisses des écoles), on arrive à un peu plus de 42 000 emplois (+3%, soit +0,8% en moyenne par an)
- Le bloc des intercommunalités aura créé 81 000 emplois sur la période (+53%).

*2008-2011 : un état stabilisé*

- Depuis 2008, les effectifs du bloc local progressent en moyenne de 1% chaque année. Pour les communes il y a même un état stationnaire des effectifs en 2010 et une baisse en 2011. La croissance des effectifs intercommunaux baisse de 30% en 2009, puis de 50% en 2010 et 2011.
- A partir de 2009, les emplois aidés semblent peser sur l'évolution des effectifs puisqu'avec un accroissement de 10 000 (ce qui constitue un renversement complet de tendance), ils représentent près de 20% des embauches entre 2008 et 2009.

- Les effectifs du bloc local auront progressé entre 2002 et 2011 de 165 000 à 170 000 agents, soit environ + 12%. Toutefois compte tenu du temps moyen d'emploi dans le bloc local, qui est de 85%, il y a eu création de 140 000 à 145 000 emplois équivalent temps plein.
- Sur 10 emplois créés, 6 étaient le fait des intercommunalités et 4 des communes (et leurs établissements au sens large). La part des effectifs intercommunaux dans le bloc local a ainsi doublé entre 2002 et 2010, passant de 9% à 18%.

## 2. Des emplois au service exclusif de la population

Le bloc local (communes et intercommunalités) assure les services publics de proximité avec la particularité que les communes disposent d'une compétence générale, c'est-à-dire une capacité à répondre à tout besoin de service public : aucune composante de la vie sociale n'échappe aux communes. Ainsi, les variations du nombre, de la composition et des demandes du corps social, comme de l'Etat, ont des effets immédiats sur l'offre de service public local et donc sur les effectifs des personnels le cas échéant.

Il convient ainsi, sans prétendre à l'exhaustivité, de prendre en compte que :

- entre 2002 et 2009, la population française a augmenté de 3,1M d'habitants, le nombre de logements a augmenté de 14%, d'où l'aménagement d'espaces et de voiries nouvelles, le ramassage des déchets ou encore l'approvisionnement en eau.
- entre 2002 et 2009, le nombre de demandeurs d'emplois a crû de 450 000. Or, les communes interviennent indirectement sur ce champ : services sociaux, assistance économique, traitement social du chômage (les statistiques montrent d'ailleurs que le taux d'administration local croît avec le taux de chômage du département).
- l'espérance de vie pour les hommes a augmenté de 2,3 ans et de 2,7 ans pour les femmes, d'où des prestations et des services publics offerts plus longtemps, à plus de monde et de manière différente avec l'avancée des âges.
- entre 2000 et 2009, le nombre de places en crèches a augmenté de 22%, d'où l'impact sur les personnels (dont le nombre par jeune enfant est normé).
- entre 2003 et 2007, sur les 40 000 places de résidents créées dans les maisons de retraites, 12 000 ont été réalisées dans des structures relevant de collectivités locales
- entre 2002 et 2009, la voirie communale a été accrue de 9%, d'où autant de kilomètres nouveaux (+ 52 000) à concevoir et entretenir
- depuis 2005, près de 22 000 nouveaux équipements sportifs communaux et intercommunaux ont été mis en service, ce qui nécessite du personnel pour leur fonctionnement et pour leur entretien.
- il y avait début 2002, 16,4M de Français connectés à Internet. Ils étaient plus de 35M fin 2009. Ces pratiques ont obligé les collectivités locales, tout en maintenant une présence physique, à s'adapter à cette demande nouvelle (services en lignes, communication web, sites internet, formation interne à ces outils,...).
- la demande sociale a fortement évolué ces dernières années et on a pu constater une forte augmentation du consumérisme local, qui pousse au développement de nombreux services nouveaux.
- les communes ont régulièrement recruté des emplois aidés, accompagnant ainsi la politique de l'emploi initiée par l'Etat et jouant aussi un rôle d'amortisseur social, essentiel en période de crise économique et sociale.

A ces grandes données économiques ou sociales, il faut ajouter des choix de gestion arbitrant entre régie et délégation (notamment pour le ramassage des déchets, la cantine scolaire, l'animation dans les centres de loisirs,...), et des remunicipalisations de services associatifs imposées parfois par le juge administratif. Ces modes de gestion influent considérablement sur la variation des effectifs à périmètre de service public constant.

Par ailleurs, des services nouveaux imposés par des normes (assainissement non collectif par exemple) ou impactés par le désengagement ou la modification de prestations de services publics par l'Etat (passeport, carte d'identité, services de police, ingénierie technique...), constituent aussi une cause d'augmentation des effectifs.

Enfin, il ne faut pas oublier que nombre de politiques locales sont partagées et cofinancées (Etat, ses agences, CAF,...) car elles correspondent à l'accompagnement de politiques nationales. La dynamique entre effectifs territoriaux et données sociales et administratives montre à l'évidence qu'entre 2002 et 2009, la France a évolué et le bloc local a dû tout simplement s'adapter.

### **3. Une maîtrise de la masse salariale**

Entre 2002 et 2010, les dépenses de personnel pour le bloc local sont passées de 27,7 Md€ à 39 Md€, soit +40 % (rappel : pour une hausse des effectifs de 12%). Toutefois la part du bloc local dans la masse salariale totale des collectivités locales est en baisse constante depuis 2002, passant de 84% à 74%, chiffre stable depuis 2008.

Par ailleurs, le salaire net moyen dans les communes et groupements de communes entre 2003 et 2009 n'a augmenté que de 4,9% pour s'établir à 1 716€. On rappellera que sur cette période le SMIC a augmenté de pratiquement 10%.

Enfin, on constate que les salaires des agents territoriaux n'augmentent pas plus vite que ceux de l'Etat.

NB : En 2009, 83,7% des agents communaux appartenaient à la catégorie C.

**Le coût du personnel est maîtrisé car les salaires territoriaux n'ont pas plus augmenté que ceux de l'Etat et la masse salariale du bloc local reste proportionnelle à sa masse en effectif.**

#### *En conclusion*

- L'évolution sur la période 2002-2008 montre une croissance très modérée dans les communes et plus soutenue dans les intercommunalités, ce qui s'explique par la montée en charge de ces dernières.
- Depuis 2009 on constate une stabilisation des effectifs, très marquée en 2010 et confirmée par un recul en 2011.
- La mutualisation des services et personnels, déjà mise en œuvre dans de nombreuses collectivités depuis plusieurs années, devient désormais une véritable priorité, facilitée par la mise en place d'outils juridiques, avec la loi du 16 décembre 2010, qui n'existaient pas jusque là.
- Le bloc local reste le premier fournisseur des services publics de proximité. Réduire les effectifs des personnels territoriaux, c'est réduire de fait le périmètre de ces services alors que les demandes sociales et l'abondance de normes nationales et européennes conduisent à les renforcer, consolider et compléter en permanence.

Paris, le 3 juillet 2012